



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021
à 19h00, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021.
3. Correspondance.
4. Budget 2022.
 - a) Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 1'698'000.- pour divers investissements limités à l'exercice 2022.
 - b) Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour divers investissements concernant le remplacement du revêtement des routes.
 - c) Arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel pour les patrouilleurs scolaires.
 - d) Adoption du budget 2022.
5. Arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 310'000.- concernant l'harmonisation de l'automatisation des réseaux d'eau potable des localités de Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus et La Haute-Béroche.
6. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2022-2025.
7. Rapport annuel d'activité du Guichet social régional du Littoral Ouest.
8. Informations du Conseil communal.
9. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme A. Hessler-Wyser, vice-présidente, ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue à chacun-e pour cette dernière séance 2021 principalement consacrée au budget 2022. Elle annonce que le président, Monsieur J. Bergamin, est absent pour raison de santé et qu'elle va le remplacer pour cette séance. Elle demande à chacun-e d'enlever le masque avant une prise de parole afin d'améliorer la compréhension de l'intervention et la prise du procès-verbal. De plus, elle demande, lors du comptage des voix, de laisser les mains levées jusqu'à ce que les questeurs annoncent le nombre de voix comptées.

Avant l'appel, elle demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

1. Appel nominal

Mme D. Vantaggio procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessus.

Excusé·e·s :

M. Jean Bergamin, président, excusé, non remplacé
M. Patrick Ginggen, excusé, remplacé par Mme Laurence Donzé
Mme Carine Muster, excusée, remplacée par M. Marc-Alain Langel
Mme Nicole Vauthier, excusée, remplacée par Mme Nicole Humbert-Droz Laurent
M. Alexandre Béguin, excusé, non remplacé
Mme Christiane Wermeille, excusée, non remplacée.

Présents : 38 membres, la majorité est à 19 voix.

2. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Correspondance

Mme A. Hessler-Wyser : « *Nous avons reçu de nombreuses correspondances. Je vais vous lire les plus brèves car notre ordre du jour étant déjà chargé, nous n'allons pas pouvoir ouvrir le débat sur chacune d'entre elles mais je vous demanderai de vous prononcer sur les deux premières.* »

- Un courriel de Monsieur Gilbert Bertschi, en tant que président du groupe Socialiste
- Un courriel de Monsieur Marc Humbert-Prince.

Ces deux courriels se trouvent en annexe au présent procès-verbal.

Ces deux demandes, relativement similaires, ont pour but de mettre en place un système permettant à la population de suivre les séances du Conseil général à distance, étant donné qu'elles ont lieu en huit clos partiel.

Dans l'intervalle, le bureau du Conseil général est favorable à la mise en place d'un tel système. Cependant, étant donné que ces demandes ont été formulées tardivement, il n'a pas été possible de mettre en place une mesure satisfaisante pour la séance de ce soir.

Dans un premier temps, **Mme A. Hessler-Wyser** demande au législatif s'il accepte la retransmission uniquement sonore de la précédente séance. Puis, dans un second temps, s'il accepte la retransmission audiovisuelle des prochaines séances sans que la situation actuelle l'oblige. Elle propose de débattre du sujet.

M. Th. Rothen : « *Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, je l'ai entendu dans l'énoncé de la lecture du courriel de Monsieur Marc Humbert-Prince qui parlait de donner l'accès à un nombre limité. Je comprendrais que cet accès soit donné à un nombre limité si techniquement cette situation est nécessaire mais on devrait pouvoir accorder à tous citoyens de La Grande Béroche qui le souhaitent de pouvoir suivre nos débats sur une chaîne. Nous n'avons rien à cacher, les débats sont en principe publics et, dès lors, pourquoi limiter ?* »

M. G. Huguelet-Meystre : « Je pense que sur la question de la démocratie, c'est tout à fait juste et, en temps normal, il y aurait du public. A titre personnel, j'ai une petite difficulté par rapport à ce soir, c'est qu'on n'a pas d'informations sur les moyens techniques utilisés et peut-être que finalement d'autres citoyens auraient voulu faire la même demande mais ne l'on pas faite. Je me pose juste cette question de si on peut accepter ça pour les prochaines, avec une bonne information sur le canal utilisé, la manière de se connecter et qu'on soit conscients finalement car c'est quand même autre chose d'être diffusés et enregistrés que d'être écoutés. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Je crois savoir que, pour ce soir, il s'agit d'un laptop qui est mis en ligne avec juste le son si j'ai bien compris. »

M. H. Assumani : « J'ai également reçu cette demande de Monsieur Bertschi par rapport à cela. C'est vrai que le Conseil communal s'est prononcé en disant que c'est une demande tardive et qu'on s'engage pour mettre en place prochainement un système qui permettrait à la population de suivre nos débats. Comme vous le savez, ce système aura un coût de mise en place, c'est à vous de décider. Par rapport à ce soir, c'est au Conseil général de se décider s'il accepte la demande de Monsieur Bertschi. Par rapport à la demande de Monsieur Marc Humbert-Prince, les séances sont autorisées mais maximum à 50 personnes. J'ai demandé aujourd'hui si on avait le droit de dépasser ce nombre mais on ne peut pas. Merci. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Comme je vous l'ai dit, le bureau est favorable à cela. Je vais vous demander de dire par un lever de main, dans un premier temps, si vous acceptez que nous retransmettions le son de cette séance à l'attention de Monsieur Bertschi. »

- **Soumise au vote, la demande de Monsieur Bertschi pour suivre la séance de ce jour par une retransmission sonore est acceptée à 32 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.**

Mme A. Hessler-Wyser : « Je vous demande maintenant qui accepterait l'idée que l'on mette en place un système de retransmission audiovisuelle dès la prochaine séance si possible. »

- **Soumise au vote, la demande de mise en place d'un système de transmission audiovisuelle pour les prochaines séances du législatif est acceptée à 30 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.**

Le Conseil communal va faire le nécessaire pour mettre ce système en place prochainement.

Mme A. Hessler-Wyser continue avec la correspondance reçue. Elle lit un courriel que Monsieur Daniel Principi a envoyé concernant l'augmentation de la taxe déchets.

Ce courriel se trouve en annexe au présent procès-verbal.

Mme A. Hessler-Wyser lit ensuite une lettre envoyée par Monsieur Nicola Kirchhof concernant l'article dans ArclInfo du 9 novembre 2021 sur les membres de l'exécutif qui vont passer d'un taux d'occupation de 50 à 80%.

Ce courrier se trouve en annexe au présent procès-verbal.

Mme A. Hessler-Wyser parle d'un dernier courrier envoyé par un groupe de citoyens à l'initiative du groupe « Nature » de La Grande Béroche concernant la diminution de l'éclairage public. En substance, il est demandé que la commune aille plus loin dans sa démarche en supprimant l'éclairage nocturne au lieu de le prévenir. La lettre étant plutôt longue, elle ne la lit pas. La commission technique regardera avec le Conseil communal pour une réponse à ce courrier.

4. Budget 2022

a) Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 1'698'000.- pour divers investissements limités à l'exercice 2022

M. Th. Pittet : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, je vous propose d'intervenir une fois globalement pour ce point 4 et ces 4 sous-points de façon à vous donner une petite introduction et, évidemment en fonction des questions qui seront soulevées et demandes de précisions, mes collègues et moi-même prendrons la parole pour y répondre. Vous avez tous eu l'occasion de lire ce budget 2022 avec ces quatre points. C'est vrai que nous sommes relativement satisfaits, au niveau du Conseil communal, de pouvoir vous présenter un budget, aujourd'hui effectivement déficitaire à hauteur de CHF 380'000.- environ, ce qui représente qu'un pourcent finalement de nos charges. Si vous reprenez la page 15 du bilan, donc 1% mais, finalement, on sait que les effets en cours d'année peuvent un petit peu influencer ce résultat en positif ou en négatif en fonction de l'actualité, de la situation sanitaire et d'autres événements. Donc plutôt contents d'arriver à un tel exercice, comme vous le savez, c'est le deuxième meilleur budget de La Grande Béroche, donc plutôt une bonne satisfaction mais aussi une reconnaissance du travail que nous avons effectué ensemble l'année dernière puisque nous avons pu construire encore ce budget 2022 sur nos décisions lors de la séance du Conseil général de décembre 2020. Il vous sera présenté également ces deux crédits : le crédit global, comme on l'appelle, avec tous ces petits crédits de moins de CHF 50'000.- ou jusqu'à CHF 50'000.- qui permet d'éviter de venir pour chacun d'eux avec un rapport auprès de votre autorité. 59 rapports, 59 discussions et débats paraissent un peu lourds pour des petits investissements. Evidemment vous avez tout loisir de les amender, d'en discuter, de vous poser la question de si c'est pertinent qu'ils soient là ou si finalement il faudra quand même en débattre au courant de l'année 2022, c'est votre décision. Mais la proposition du Conseil communal est d'accepter tous ces petits crédits de manière globale afin de pouvoir commencer à travailler rapidement dès le mois de janvier 2022. Crédit d'engagement sur les routes, c'est aussi quelque chose qui revient chaque année. Il est important que l'on puisse travailler rapidement, les routes c'est quand même un élément important, même si on essaie de plus en plus de passer à la mobilité douce et aux transports publics, il n'en reste pas moins que nous avons besoin de ces routes dans notre commune. Nous avons des villages qui sont éloignés de la gare, nous avons besoin de communiquer entre nous et les routes sont d'une importance capitale. Donc là aussi, il s'agit d'un point important à discuter ce soir, de pouvoir partir rapidement sur les investissements sur nos routes communales. Ensuite, toujours liée à la route, mais plus à la sécurité et notamment celle des enfants, on parlera de cette création d'un 20% pour un patrouilleur scolaire à Gorgier. Donc là aussi on est conscients qu'on a besoin de ces sécurités sur les passages piétons, en particulier quand ils sont utilisés par des enfants. On en discutera certainement tout à l'heure. Et puis, finalement, le budget, on a vraiment travaillé ici, le Conseil communal mais aussi la commission des finances, pour vous présenter un budget qui soit tout à fait acceptable et cohérent par rapport au fonctionnement et aux prestations que la commune offre à ses citoyens. Je vais m'arrêter ici et je prendrai la parole si nécessaire en fonction des débats et discussions. Merci pour votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a passé l'ensemble des 59 points de cette liste au crible et n'a pas obtenu sur chacun des points les éclaircissements nécessaires. Par conséquent, certains de nos élus demanderont des précisions lors de la lecture de la liste en se réservant la possibilité de demander un renvoi en commission pour certains points en fonction des réponses reçues. Par ailleurs, il nous apparaît que le découpage en sept tranches fines, qu'on aurait tendance à appeler « saucissonnage » en bon neuchâtelois, que l'ensemble des investissements liés au port auraient mérité un rapport séparé, un peu plus détaillé à l'instar de la demande de crédit qui va suivre. Le total de CHF 127'000.- de ces sept crédits nous a paru insuffisamment décrit au rythme d'une à quatre lignes pour les objets 12 à 18 de la liste. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, dans son rapport du 24 novembre 2021, le Conseil communal présente 59 projets pour lesquels un crédit d'engagement est soumis pour approbation. Le groupe des Verts a examiné la liste des objets et a pris connaissance du préavis de la commission financière, dont je fais partie. Les projets individuels proposés nous semblent justifiés, même si la réalisation de certains ne nous semble pas être prioritaire. Nous saluons tout spécialement les crédits demandés afin d'améliorer les places de jeux et les abris à vélos, ainsi que les mesures d'adaptation des points de collecte des déchets et d'entretien des cours d'eau. Nous trouvons indispensables les crédits proposés pour les mesures en faveur de la biodiversité et espérons que de tels projets seront proposés chaque année. Nous tenons ici à remercier le Conseil communal pour l'attention qu'il porte au maintien et à l'amélioration du cadre de vie dans notre commune. Nous allons accepter l'arrêté soumis au vote. Merci pour votre attention. »

Mme A. Hessler-Wyser passe en revue tous les points du rapport. Voici ci-après les points qui ont suscité des remarques et questions :

1. Mise à jour de l'archivage des anciennes communes : CHF 20'000.-

M. B. Schumacher : « Madame la vice-présidente, lors de notre dernier Conseil, nous avons accordé une demande de crédit de CHF 184'000.- portant le même libellé. Je me pose la question : est-ce que ce montant est déjà utilisé complètement, si ce n'est pas le cas, pourquoi est-ce que l'on n'utilise pas cette autorisation et qu'on vienne déjà nous demander CHF 20'000.- aussi pour l'archivage ? Je crois qu'il serait judicieux d'utiliser cette somme et, à la fin, si elle est insuffisante mettre un crédit complémentaire. »

M. H. Assumani : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, par rapport à cette ligne budgétaire de CHF 20'000.-, comme vous le savez, la mise en place de l'archivage en 2018 a été faite par l'entreprise Docuteam et, normalement, il va encore falloir mandater cette entreprise pour faire la transition et expliquer à la personne qui va prendre les dossiers en charge. L'idée c'est que cette personne de chez Docuteam nous aide à faire un choix dans l'engagement et ensuite forme la personne que l'on va engager. A savoir que nous avons demandé à Docuteam de nous établir un devis et ils avaient budgétisé cela à CHF 380'000.-. Maintenant, si l'on prend ce que l'on a demandé la dernière fois, soit deux fois CHF 92'000.-, donc CHF 184'000.- pour deux ans, et si on additionne les CHF 20'000.- que l'on demande ce soir, ça fait un total de CHF 204'000.-. Si on fait la différence entre CHF 204'000.- et CHF 380'000.-, on est quand même en dessous. L'idée de ces CHF 20'000.- serait vraiment de nous aider à choisir la bonne personne et la former pour la transition de nos archives. »

M. B. Schumacher : « Je n'ai pas vraiment compris le mécanisme, mais d'accord. »

M. H. Assumani : « En gros, c'est juste pour faire la transition entre ce qui a été fait en 2018 et ce qui devra être fait. Et cette personne va aussi nous aider à faire le choix de la bonne personne à engager. »

5. Remplacement véhicule sécurité publique (hybride) : CHF 50'000.-

M. L. Affolter : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, concernant ce crédit, contrairement à certaines idées reçues, la technologie hybride est devenue un très mauvais compromis en réponse aux préoccupations de développement durable. En apparence, cette solution permet de diminuer la consommation d'essence par un complément d'énergie électrique, mais cette double technologie est en finalité plus polluante en émissions de CO₂ sur le cycle de vie du véhicule. Depuis ce printemps, l'ATE (Association transports et environnement) déconseille ce choix et demande la fin des subventions cantonales. Certains grands constructeurs automobiles, principalement allemands, ont également annoncé la fin de leurs développements. Nous encourageons donc le Conseil communal à étudier le remplacement par un véhicule à 100% électrique, véhicules qui ne coûtent désormais pas plus chers à l'achat, qui reviennent meilleur marché à l'utilisation, tout en ayant réellement moins d'impact sur l'environnement. Merci. »

M. Th. Pittet : « Merci pour cette remarque. Le Conseil communal sera attentif à cette remarque et prendra des informations auprès de l'ATE notamment. Sachez que l'on est en cours de mesure du nombre de kilomètres journaliers effectués par les différents véhicules de la sécurité publique, celui que l'on va devoir remplacer en particulier. Ces mesures sont là pour savoir qu'elle est l'autonomie journalière nécessaire pour qu'on soit assurés que lorsque nos agents seront appelés en urgence sur un site pour contrôler un accident et la circulation, ils puissent y aller sans autre, si ce n'est pas possible d'y aller à pied ou à vélo. »

16. Installation d'une clôture du côté Ouest au petit port de Saint-Aubin-Sauges : CHF 10'000.-

M. B. Schumacher : « Madame la vice-présidente, selon le libellé de ce point, nous semblons répondre à une norme de sécurité. Alors j'aurais aimé savoir qu'elle est cette norme de sécurité sachant que tout le tour de la plage c'est un empiérement qui va au lac. Alors je ne sais pas si c'est le seul endroit qui est dangereux ou si c'est véritablement une norme de sécurité ? »

M. Th. Pittet : « Effectivement le terme choisi est mauvais dans la mesure où il n'y a pas eu une norme dernière, il s'agit plus d'augmenter la sécurité des enfants notamment qui jouent volontiers au ballon sur cette place et qui régulièrement courent très rapidement pour l'empêcher de tomber dans le petit port. Donc c'est plus une augmentation de la sécurité qu'une réponse à une norme de sécurité. »

19. Terrain de beach volley à Saint-Aubin-Sauges : acquisition d'une bâche et d'un caisson de rangement : CHF 10'000.-

M. J. Panes : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, en remplacement de Monsieur Alexandre Béguin j'aimerais poser la question suivante : est-ce que le terrain de beach volley restera public après cette installation ? »

M. H. Assumani : « Oui le terrain restera public. »

20. Mise en conformité des places de jeux Bevaix et Gorgier : CHF 35'000.-

21. Réfection de la place de jeux à Vaumarcus : CHF 7'000.-

Mme S. Berger : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, je me permets de prendre la parole directement pour les points 20 et 21. Donc le point 20 « Mise en conformité des places de jeux de Bevaix et Gorgier » et le point 21 « Réfection de la place de jeux de Vaumarcus » avec un montant total de CHF 42'000.- ont soulevé 3 questions majeures au groupe PLR : à Bevaix quelle place de jeux est concernée ? S'il s'agit bien de la place de jeux au Verger communal de Bevaix, je tiens à préciser qu'elle a été construite par l'Association des Parents des Elèves d'Enfants de Bevaix (APEEB) et la commune de Bevaix il y a environ 15 ans. Il serait plus que temps de se pencher sur un projet de remplacement plutôt qu'uniquement de la mise en conformité. La question numéro deux : quels sont les remplacements et réparations, pour quels montants, sur quelles places de jeux ? Puisqu'on a CHF 35'000.- pour deux places de jeux. Donc avec CHF 42'000.- pour de la mise en conformité de 3 places de jeux, nous sommes à plus de la moitié du montant qui a coûté la place de jeux vers le Plan-Jacot, qui a coûté environ CHF 75'000.- et celle de St-Aubin que l'on a voté dernièrement avec environ CHF 70'000.- et qui sera complètement refaite. La troisième question : pourquoi n'en a-t-on jamais parlé en commission ? Hormis des aspects financiers et pratiques, je vous rappelle que lors la rénovation de la place de jeux de St-Aubin et la construction de celle de Montalchez, soumises au vote du Conseil général, nous avons déjà fait part de notre étonnement que les places de jeux soient traités au cas par cas et non pas comme un seul dossier qui englobe toutes les places de jeux de la commune. La majorité des membres de la commission sont par ailleurs d'accord avec le fait que nous souhaitons commencer par le début du dossier et pas par l'avant-dernier point qui est la demande de crédit. Elle souhaite faire un état des lieux de toutes les places de jeux, établir les priorités et aller de l'avant dans ce sens. Nous sommes conscients que le sujet doit être traité rapidement pour pouvoir répondre à la mise en conformité et des réparations pour éviter quelconque accident, mais il n'y a pas d'urgence. Par ailleurs, une séance de la commission est déjà fixée

le 10 janvier. Pour le PLR, comme pour la commission sports – loisirs – culture, il est plus qu'important de rendre ces places de jeux attractives, diversifiées, aux normes et adaptées à nos jeunes concitoyens, alors commençons par le début. Merci pour votre attention. »

M. H. Assumani : « Merci pour ces questions. Pour ces points, c'est la mise en conformité des places de jeux de Bevaix et Gorgier. C'est en fait un contrôle qui est fait par l'entreprise Fuchs afin de répondre aux recommandations du BPA, c'est un contrôle que l'on fait chaque année. Cet investissement prévoit un remplacement de jeux défectueux et non conformes et une mise en conformité, surtout des zones de chute. Concernant Bevaix, ce montant concerne plusieurs places de jeux, il y a celle à la place du port de Bevaix, les Cerisiers à Gorgier où il faut faire des travaux, ça a été chiffré par la personne qui a fait le constat à CHF 3'643.95 et la place de jeux des Chatons à Bevaix, vers l'école, qui a été chiffrée à CHF 3'168.80 et la place du Verger communal ne devrait, normalement, pas être refaite pour le moment car il y a des travaux prévus pour la salle de gym et une place de jeux ira avec la salle. L'autre place c'est celle du Moulin à Gorgier qui est aussi concernée. Normalement, pour cette place, on a reçu un don de la Paroisse temporelle, il y aura des travaux qui se feront en collaboration avec eux mais on ne sait pas combien ils pensent dépenser. Une autre place de jeux est celle de la place du port à Chez-le-Bart et le montant est de CHF 5'353.80. Au total on arrive à CHF 35'000.-. »

Mme S. Berger demande une suspension de séance de 5 minutes à 19h42.

Mme A. Hessler-Wyser annonce la reprise de la séance à 19h47.

Mme S. Berger : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, le PLR propose un amendement qui consiste à retirer le point 20 « Mise en conformité des places de jeux de Bevaix et Gorgier » et le point 21 « Réfection de la place de jeux de Vaumarcus » de l'arrêté présenté pour un renvoi en commission. Nous sommes bien d'accord que nous ne sommes pas contre les places de jeux mais simplement on aimerait avoir un petit peu plus de détails et reprendre une vision un peu plus globale sur les places de jeux de la commune. »

M. Th. Rothen : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, la problématique soulevée par le PLR, d'ailleurs on n'a pas bien compris si c'était par le PLR ou par la commission, est relativement intéressante mais c'est vrai que nous ne sommes pas contre le fait d'avoir un plan global. Mais l'énoncé fait par notre président de commune sur les travaux envisagés sur chacune de ces places de jeux correspondent de fait à de l'entretien usuel. Alors certes on peut avoir de grands projets, on peut renoncer à ce crédit, mais ça veut dire que si on renonce à ce crédit-là, on ne fait pas ces travaux sur les places de jeux en début d'année, on travaille sur un concept global mais finalement on laisse des situations qui se dégradent. Alors la question est là : est-ce que l'on ne devrait pas laisser ces crédits et que la commission se préoccupe sérieusement de cette question-là et que finalement on renonce peut-être ponctuellement un entretien d'une ou plusieurs places de jeux on aimerait faire plus, on aimerait faire quelque chose de plus important et, à ce moment-là, viendra une demande de crédit global et puis les CHF 42'000.- qu'on a votés là, on ne devra pas nécessairement les dépenser ? Si on a un crédit global plus important pour l'une ou l'autre des places de jeux, ça veut dire qu'on dépensera moins sur ces CHF 42'000.- là. Ça ne me paraît pas nécessaire de les retirer mais ce n'est pas dramatique s'ils sont retirés bien entendu. »

M. H. Assumani : « Je vais me répéter par rapport à ces deux points. Pour le point 20, comme disait Monsieur Rothen, c'est de l'entretien. Et le point 21, c'est pour la place de jeux de Vaumarcus, c'est une place de jeux utilisée par les enfants de l'école et, sur cette place-là, il manque certains jeux pour les enfants. Actuellement, il y a aussi un souci avec les voisins qui réclament que l'on puisse supprimer les jeux de balles et l'idée était de mettre des petits buts pour qu'ils puissent jouer. La commission n'a pas été sollicitée car il s'agit ici d'entretien. »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le groupe PLR qui consiste à retirer les points 20 et 21 de l'arrêté présenté pour un renvoi en commission est accepté par 22 voix pour, 11 voix contre et 4 abstentions.**

22. Couvert à vélos - gare Gorgier-St-Aubin-Sauges : CHF 40'000.-

M. B. Schumacher : « Madame la vice-présidente, ce point figurait déjà au crédit d'engagement 2021 avec le même libellé, mais avec un montant de CHF 30'000.-. Alors comment est-ce que vous pouvez expliquer une hausse de 33% en une année et est-ce que les CFF sont d'accord de payer cette hausse sur la part qui leur est révolue ? »

M. T. Egger : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, effectivement c'est la deuxième année que ce couvert à vélos est noté au sein du petit crédit d'investissement. L'année passée, il y avait également les toilettes qui ont pu être faites cette année encore. Pour rappel, les CFF avaient décidé de reporter une partie de leurs investissements, d'ailleurs ça avait fait grand bruit notamment sur la région vaudoise, et nous en avons fait les frais, raison pour laquelle un seul point a été fait cette année. Pour répondre à la question concernant le couvert à vélos, les prix qui nous ont été donnés par les CFF dans ce cadre-là, au vu de la surface aménagée, nous montre effectivement ce prix à CHF 40'000.-, j'ai le devis sous les yeux. Ensuite, les CFF se sont engagés, quoi qu'il en soit, à payer la moitié de cet investissement. Merci pour votre attention. »

24. Chemin des Charrières Saint-Aubin-Sauges crédit de réétude (dossier CoTech) : CHF 50'000.-

Mme M. Cuche : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour avoir mis cette étude au programme du budget. Cependant, lors du Conseil général du 21 juin dernier, diverses voix s'étaient fait entendre afin de mentionner la nécessité d'une réflexion plus globale de la circulation au sein de nos villages et plus particulièrement à Gorgier, Saint-Aubin et Sauges, au vu des différents projets de constructions, rénovations et développements en cours. A notre sens, l'étude devra effectivement réfléchir à une autre variante d'accès telle que mentionné dans le libellé, mais devra tenir compte également des projets à venir, plus particulièrement le développement de la zone de l'ancien hôpital ainsi que le projet à venir sur le parc Comina à Sauges, pour proposer des possibilités d'accès et de circulation qui soient réfléchies. En effet, la synergie de ces différents projets, avec celui de « Crève-Cœur », aura un impact sur la rue du Temple en particulier et ses deux goulets. Pour situer, c'est vers chez Kummer, à la Tarentule et vers le Temple au petit marché et au restaurant de La Croix-Blanche. Il faut savoir que ce chemin est un chemin qui est emprunté par les écoliers. Je rappelle également que les villes tentent par tous les moyens de faire sortir les voitures des centres et redonner la place aux piétons, ainsi qu'à des lieux de vie conviviaux, de même que d'assurer la sécurité des piétons. Et la réflexion que nous devons avoir est une réflexion de long terme, fixée sur l'avenir que nous voulons pour nos vies de villages. En tenant compte du fait que nous avons des zones vieux-village, avec des chaussées extrêmement rétrécies, telles que citées, que nous ne pouvons éluder. Lors du Conseil général du 27 septembre, des chiffres nous avaient été avancés nous expliquant que la densité du trafic prévue n'aurait qu'un impact mineur. Il est vrai que ces calculs concernaient uniquement le projet « Entre-les-Buissons ». Cependant, imaginons que la technique de calcul sera la même, concernant les calculs de densité du trafic, les mêmes normes ne peuvent s'appliquer partout de la même manière ; au contraire, chaque village doit voir ses particularités être prises en compte afin de concilier les impératifs de trafic et la réhabilitation des centres de village. De ce fait, nous souhaitons donc que la réflexion soit non seulement fixée sur un unique point, à savoir la rue des Charrières, mais au contraire globale et dans une vue d'ensemble de notre commune et donc pour ce point particulier du « Crève-Cœur », que les projets à venir à l'Ouest du village soient également pris en compte dans cette étude. Dans le libellé, il est indiqué que le dossier est attribué à la commission technique. Nous demandons, si possible, à ce que la supercommission de la ComPAL soit impliquée dans cette réflexion et dans les tenants et aboutissants de ladite étude. C'est pourquoi, le groupe Socialiste demande à ce que le terme « Dossier CoTech » soit supprimé dans le libellé du titre du point 24 de l'annexe de l'arrêté. »

M. M. Rognon : « Effectivement, je pense que c'est une réflexion qui est intéressante. L'idée de mentionner « Dossier CoTech » car tout ce qui concerne les Charrières est d'une caractéristique technique, mais je pense qu'il faut aussi que l'on conserve ces compétences-là. Après, inclure la ComPAL, je ne sais pas, éventuellement regarder avec Monsieur F. Del Rio, ou peut-être même une création d'une commission ad hoc, avec des personnes de l'aménagement du territoire et aussi de la commission technique, ça pourrait être une solution. Je pense que c'est la première fois qu'on prévoit un crédit d'étude qu'on restreint à une commission particulière, ce n'est pas impossible de créer une commission pour ce projet-là. Je ne sais pas ce que vous en pensez. »

M. F. Del Rio : « On revient au point de l'ancien PAL, celui d'il y a 15-20-25 ans, c'est-à-dire les années ne se sont pas tout à fait écoulées de la même façon pour les anciennes communes, et donc le dimensionnement de la zone à bâtir de l'époque tenait compte de ce développement, de cette génération de trafic, donc les infrastructures doivent être évidemment dimensionnées pour pouvoir y répondre. Donc, ce que l'on conteste c'est la validité du travail qui a été fait avant concernant la validité de ce qui a été terminé et on souhaite aujourd'hui faire d'autres études, d'autres approches, c'est ce que l'on est en train de faire dans le PAL. Cette petite parcelle, ça fait, je ne sais pas, mais en tout cas 15 bonnes années, voire plus, qu'elle est en zone à bâtir, qu'elle est à cette densité-là. Ça a vraiment du sens de la remplir et c'était prévu dans les planifications antérieures. J'entends bien qu'il y a un souci au niveau du trafic et il faudra bien qu'on puisse convaincre le Conseil général et peut-être certaines commissions en particulier. Le choix de la CoTech, c'était le vôtre si je me rappelle bien. C'était une proposition du Conseil général et du groupe Socialiste, mais finalement peu importe. Je trouve que la proposition de Maxime Rognon est assez intéressante, d'avoir un mix de personnes motivées qui devraient provenir aussi de la CoTech à mon avis, parce qu'il y a des composantes techniques très importantes. Je ne sais pas dans quelle mesure on peut ce soir définir déjà qui, quoi, mais je pense qu'on se rapprochera des commissions de la ComPAL et de la CoTech pour définir un groupe de travail sur cette question-là en particulier. Juste un dernier détail, on avait parlé de génération de trafic et ça concerne bien « Crève-Cœur » et non pas « Entre-les-Buissons ». Le bureau Christie & Gyax a également réalisé une étude concernant la génération de trafic liée à « Crève-Cœur ». »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le groupe Socialiste qui consiste à retirer la mention « Dossier CoTech » dans le libellé du titre du point 24 de l'annexe de l'arrêté afin de définir par la suite une commission ad hoc est accepté par 30 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.**

50. Révision des alignements routiers : CHF 40'000.-

51. Études « environnementales » : CHF 50'000.-

52. Densification / optimisation des ZAE : CHF 35'000.-

M. B. Schumacher : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, nous sommes en présence de trois crédits d'études, donc le 50, 51 et 52, pour un montant total de CHF 125'000.-, saucissonné comme on l'a dit avant, en trois crédits. Ces derniers concernent clairement la problématique du PAL. La commission de l'aménagement du territoire n'a pas été informée, n'a pas pu débattre sur les tenants et aboutissants de ces études. Sont-elles obligatoires ? Imposées ? Est-ce qu'elles font partie de la planification des estimations de coûts présentés lors du début du PAL, l'analyse de février 2018, lorsque l'on a démarré ce projet ? Pour moi, il manque des informations pour pouvoir accorder un crédit de ce montant-là et bien comprendre le but de ces études. Le travail de commission en législatif n'a pas eu lieu. Je ne déposerai pas d'amendement pour sortir cette demande de crédit si les autres membres de la commission du PAL ou de la commission de l'aménagement du territoire ne le souhaitent pas, mais je trouve que pour un crédit comme celui-ci, il devrait y avoir quand même un débat de commission qui serait intéressant pour bien en saisir le sens. Merci. »

M. F. Del Rio : « Effectivement, révisions des alignements routiers ça a été annoncé dans les études complémentaires. Ce n'est pas l'aménagiste forcément qui va faire le gros du travail,

donc ce n'est pas dans l'appel d'offre qui aura lieu bientôt. Les études environnementales, pareil, c'est obligatoire et donc il était prévu que ça ne fasse pas partie du prochain appel d'offre de CHF 300'000.- dans le courant de l'année prochaine. Et puis pour terminer, la densification/optimisation des zones d'activités économiques, ça fait suite à ce que l'on vous a proposé dans les trois commissions. A savoir, il ne s'agit pas seulement de se dire que le plan directeur sectoriel gare va voir le jour et qu'on va supprimer la zone industrielle, mais il s'agissait de se dire : nous avons une zone industrielle en particulier à St-Aubin, qui, aujourd'hui chacun peut s'en rendre compte, n'est pas bien organisée, donc comment est-ce que l'on peut densifier cela, comment est-ce que l'on peut aider les acteurs locaux à trouver chaussure à leur pied ? Peut-être que certains ont envie de s'agrandir depuis longtemps, peut-être que d'autres, au contraire, ont aucune envie et sont prêts à céder une partie de leur terrain aux voisins. Bref, ça fait suite à cette étude de Wüest & Partner comme je crois que cela a été indiqué dans ce rapport. Alors oui, il y a débat mais on en a déjà discuté longuement et comme l'a bien expliqué Thierry Pittet, le but de cette étude ce n'est pas de faire un énorme rapport qui sera à nouveau débattu, qui sera peut-être bloqué par certains. C'est leur droit, mais je crois qu'aujourd'hui, ça a parfaitement du sens d'avoir ces rapports séparés du bloc tel que ça a été dit depuis le début, oui ça fait une grosse dépense à laquelle on doit s'attendre mais ça a déjà été annoncé en février 2018, lorsque la commune n'avait pas encore tout à fait deux mois d'existence. Ce ne sont pas les mêmes spécialistes qui vont traiter ces dossiers, le prochain appel d'offre de CHF 300'000.- tel que ça a été mis dans les investissements. Je réponds volontiers à d'autres questions s'il y en a. »

Mme A. Hessler-Wyser a terminé de passer en revue tous les points du rapport. Il n'y a pas d'autres points qui ont suscité des remarques et questions. Les groupes se prononcent sur cette demande.

M. Th. Rothen : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste soutient cette demande de crédit et remercie le Conseil communal et l'administration communale du travail de recensement de ces différents objets à réaliser. Nous espérons, qu'au-delà de l'élaboration de cette longue liste de projets, une évaluation de la capacité à les réaliser durant l'année 2022 a été faite. A défaut, c'est avec regret que nous devons constater que trop d'investissements prévus n'auront pas été réalisés. Nous restons toutefois confiants en la capacité de travail de notre Conseil communal et de toute l'administration. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement tient à remercier le Conseil communal pour son rapport. Le Groupement a décidé d'accepter ce crédit d'engagement. »

En prenant en compte l'amendement proposé par le groupe PLR qui consiste à retirer les points 20 et 21 de l'arrêté présenté pour un renvoi en commission, le montant total du crédit d'engagement soumis au vote est désormais de CHF 1'656'000.-.

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté en prenant en compte les amendements proposés par le groupe PLR ainsi que le groupe Socialiste.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 1'656'000.- pour divers investissements limités à l'exercice 2022 est accepté à 36 pour et 1 abstention.**

b) Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour divers investissements concernant le remplacement du revêtement des routes

M. M. Rognon : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, j'espère que le rapport est assez clair et concis. L'année passée, c'était CHF 187'000.- qui étaient demandés et, cette année, CHF 300'000.- notamment en raison des éléments météorologiques qui ont eu un impact assez important sur notre réseau routier. Je suis à disposition si vous avez des questions. Merci. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR acceptera cette demande, en dépit de son montant élevé. Après analyse au sein du groupe, la liste des zones à traiter justifie selon nous le montant demandé. Merci de votre attention. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, on peut dire déjà que la CoTech avait préavisé à l'unanimité favorablement dans sa séance du 28 novembre ce crédit ainsi que la commission financière si je me souviens bien. En ce qui concerne la prise de position des Verts, le groupe des Verts a examiné avec attention le rapport précité concernant le remplacement du revêtement des routes à différents endroits dans notre commune. Crédit d'investissement ou d'entretien, le montant a l'air cohérent et les besoins ont l'air bien identifiés et tout à fait justifiables. Le groupe des Verts acceptera donc cette demande de crédit. En vous remerciant pour votre attention. »

M. F. Nussbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport qui identifie les interventions révolues. Le nombre de kilomètres de routes à entretenir est important, une approche d'environ 100 km. Le Groupement est d'avis que la demande de crédit de CHF 300'000.- démontre que les routes sont globalement encore en bon état. Le Groupement accepte à l'unanimité la demande de crédit. »

M. Th. Rothen : « Le groupe Socialiste acceptera aussi ce crédit. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour divers investissements concernant le remplacement du revêtement des routes est accepté à l'unanimité.**

c) Arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel pour les patrouilleurs scolaires

M. Th. Pittet : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, peut-être rappeler ici que cette demande d'engagement d'un 20% pour un patrouilleur scolaire à Gorgier est une mesure qui est prise en lieu et place de patrouilleurs enfants. L'idée est de sensibiliser nos jeunes en école primaire déjà à la circulation, au danger que ça peut présenter et surtout au respect des règles pour les piétons, voitures et vélos. Cependant, le passage piéton en question, vous l'avez lu dans le rapport, c'est celui qui est en haut de la rue de la Foulaz, qui est à l'entrée du carrefour et qui a un passage piétons avec des véhicules qui arrivent de quatre endroits différents et qui arrivent en plus d'une zone à visibilité réduite de par le dos d'âne sur la montée de la Foulaz sur le carrefour. Donc il n'est pas judicieux, et il serait même inconscient, de solliciter des enfants de l'école primaire de Gorgier pour gérer ce passage piéton. Du reste, une équipe de patrouilleurs scolaires à Gorgier s'occupe du passage piéton qui est à l'intersection plus ou moins rue du Centre – Crêt-de-la-Fin. Il est nécessaire ici de sécuriser ce passage, il y a passablement d'enfants qui viennent de Chez-le-Bart et qui montent la rue de la Foulaz pour se rendre à l'école ou pour rentrer à la maison. Il est tout à fait justifié qu'un adulte patrouilleur sur ce passage piétons soit à cet endroit. Merci pour votre attention. »

M. F. Nussbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport identifiant le danger à l'endroit du double passage piétons à la rue de la Foulaz. Nous sommes d'avis que cet endroit est délicat et qu'un bon fonctionnement de la sécurité est bien appréciable. Le Groupement accepte à l'unanimité la demande de 0.2 EPT. Merci de votre attention. »

M. S. Noirat : « Madame la vice-présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, le groupe des Verts a pris connaissance de ce rapport concernant l'engagement d'un ou d'une patrouilleuse scolaire. Etant donné que je connais bien la problématique de ce carrefour, doté d'un double passage piétons, j'ai pu expliquer encore plus en détails à mes collègues verts sa problématique. En effet, en plus d'une mauvaise visibilité pour les voitures, quand les enfants veulent traverser après le premier passage, sur la route du Centre, il n'y a pas de trottoirs et c'est pareil de l'autre côté et c'est pareil de l'autre côté, pas de trottoirs non plus. Ceci est encore plus dangereux en hiver avec les tas de neige obligeant les piétons à marcher sur la route. Cette problématique ne va pas s'arranger dans les prochaines années avec la nouvelle halle de gym de Gorgier, obligeant de faire passer les enfants par ce double passage piétons. J'ajouterais encore, pour tous les écoliers de Chez-le-Bart qui viennent à l'école par ce chemin, à part un patrouilleur ou patrouilleuse scolaire, nous ne voyons pas comment on pourrait sécuriser mieux ce carrefour, tout autre aménagement ne pouvant être fait plus rapidement. C'est pour cela que les Verts estiment que l'engagement d'un ou d'une patrouilleuse scolaire est une bonne solution. Nous accepterons donc cet arrêté. En vous remerciant de votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR accédera à cette demande, ne voulant pas transiger avec la sécurité des enfants. Merci de votre attention. »

Mme M. Cuche : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, vous connaissez notre sensibilité à la sécurité des routes et le parti Socialiste est favorable à cet arrêté. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel pour les patrouilleurs scolaires est accepté à l'unanimité.**

d) Adoption du budget 2022

Mme A. Hessler-Wyser passe en revue le budget par chapitre et invite les commissions et les groupes à intervenir par la suite sur l'ensemble du budget.

M. Th. Rothen : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, au chapitre « 3290, Relations publiques », on a le maintien d'un chiffre pour les assemblées villageoises et ce montant de CHF 10'000.- est largement supérieur aux dépenses des comptes 2020 et puis, au moment de la fusion, il était proposé que ces assemblées deviennent financièrement autonomes. Nous aimerions juste savoir pourquoi ce montant a été maintenu et à quoi il correspond ? »

M. H. Assumani : « C'est qu'en 2020, il n'y a pas eu de versement pour les assemblées villageoises car il n'y a pas eu de manifestations. Pendant la fusion, il a été dit que les assemblées villageoises deviendraient autonomes et là on peut commencer à réfléchir à ce que l'on continue à donner aux assemblées villageoises. Pour l'année 2021, on n'a pas encore reçu les comptes 2020, raison pour laquelle on a budgétisé encore comme 2021. »

M. F. Nussbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, sur le numéro de compte « 34990.09 », le Groupement constate que le déficit augmente. C'est la cinquième année ou le cinquième exercice comptable que le déficit est absorbé par l'impôt. Merci de votre attention. »

M. T. Egger : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, finalement il n'y a pas vraiment de question en tant que telle, c'est plus un constat qui a été fait par Monsieur Nussbaum. En l'occurrence, la participation BéroCAD, effectivement, est budgétisée en 2022 à hauteur de CHF 155'000.-, donc c'est la part communale et ce montant est à mettre en regard au niveau du compte 2020, raison pour laquelle c'était finalement la donnée qu'on essaie de faire mention dans ce budget. On a eu d'autres données pas plus tard que ce matin au sein du Conseil d'administration, la bonne nouvelle c'est qu'au niveau du compte 2021, il sera moins péjoré de ce qui était prévu, c'est-à-dire CHF 95'000.- de pertes à charge encore une fois de la commune. Et puis, gentiment, on constate, et notamment pour l'exercice 2022, données fraîches, que l'on s'approche gentiment de l'équilibre. Encore une fois, ces données que l'on a eues ce matin, cet équilibre est encore précaire mais votre autorité avait déjà eu ce même discours et puis gentiment on y arrive et on pourra vous donner de plus amples informations à la suite des années qui vont s'écouler, en espérant bien entendu, qu'on arrive à dégager du bénéfice à ce niveau-là. Merci pour votre attention. »

Mme A. Hessler-Wyser a terminé de passer en revue tous les chapitres du budget. Il n'y a pas d'autres points qui ont suscité des remarques et questions.

Mme A. Hessler-Wyser parle du budget des investissements. Ce dernier ne suscite aucune remarque et question. Les groupes donnent leurs avis sur l'adoption dudit budget.

M. Th. Rothen : « Le budget 2022 est le deuxième meilleur budget de l'histoire de La Grande Béroche ! Oui, nous nous en réjouissons et nous remercions le Conseil communal et toute l'administration communale de son travail pour l'élaboration de ce budget mais aussi, puisque nous sommes en fin d'année, pour le travail réalisé au jour le jour durant l'année qui s'achève. Certes, c'est le deuxième meilleur budget de notre histoire mais celui-ci reste déficitaire de CHF 384'000.-. Certes, nous avons pris l'habitude que les comptes soient largement plus favorables que le budget. Ne soyons toutefois pas euphoriques. Ce cinquième budget de notre commune est certainement plus abouti que les précédents. Les dépenses et recettes mieux cernées. Nous pouvons imaginer que l'écart entre le budget 2022 et ce que seront les comptes 2022 ne devrait pas être aussi important que les écarts des années 2018 à 2020. Nous ne pouvons pas non plus tabler sur des recettes exceptionnelles qui, par leur qualificatif, ne devraient pas se répéter inlassablement. Pour le point 6 de notre ordre du jour, nous avons pris connaissance, et j'espère que vous l'avez fait, du rapport du Conseil communal sur la planification financière et des tâches de 2022 à 2025. Les résultats présentés pour ces prochaines années doivent nous inciter à la prudence : plus de CHF 725'000.- de déficit en 2023, plus de CHF 768'000.- en 2024 et un peu plus d'un million en 2025. Nous notons également que dans les charges de personnel, les annonces d'engagement nécessaires faites lors de la séance 15 novembre n'ont pas été prises en compte dans le PFT ce qui aurait été légitime de faire. Autant dire que les déficits annoncés pourraient être encore plus importants. Vous l'avez compris, le groupe Socialiste acceptera ce budget tel que présenté. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal et le Service des finances pour la clarté de leur rapport et des analyses qu'il contient. La bonne maîtrise des charges est un des éléments clés de notre fonctionnement et l'exécutif a démontré lors des derniers exercices que celles-ci étaient bien contrôlées, malgré les incertitudes liées à la pandémie. Par contre, depuis l'entrée en vigueur de notre commune fusionnée, nos rentrées fiscales ont été notablement sous-évaluées. Les pratiques actuelles nous ont été explicitées par le chef du Service de la fiscalité de l'État de Neuchâtel ainsi que par nos chefs du dicastère et du Service des finances. Elles sont liées uniquement au chiffrage des données fiscales, systématiquement basées sur celles de l'année précédente, et tous les exercices précédents ont été considérablement améliorés grâce à l'amnistie fiscale. Celle-ci ayant désormais fini de déployer ses effets, seule l'évolution de notre démographie est à même de l'influencer. Aussi avons-nous l'impression, en raison des nombreux projets de développement de notre périmètre construit, que celles-ci devraient repartir à la hausse. C'est pourquoi nous prédisons une augmentation des rentrées fiscales pour l'année prochaine, mais sans pouvoir en estimer l'ampleur. Aussi, nous rallierons-nous aux propositions de l'exécutif et accepterons ce budget tel que présenté. Nous attendrons par

contre la session des comptes 2021 pour éventuellement jouer les Cassandra. Par contre, nous pouvons d'ores et déjà vous indiquer que les prévisions de rendement de la société BéroCAD, dont nous partageons le capital avec Viteos et avec la scierie de Burgat SA, devrait diviser par 3 ses pertes d'exploitation sur l'exercice en cours par rapport à 2020. Encore mieux, elle devrait atteindre le point mort (break even pour les anglophones) l'an prochain. Cela signifie qu'il est probable que les CHF 155'000.- actuellement budgétés pour la participation à la couverture des pertes se réduisent à zéro, permettant ainsi de réduire de 40% le déficit actuellement prévu. Cette information, comme l'a déjà indiqué Tom Egger, nous a été fournie ce matin au Conseil d'administration de BéroCAD, ne pouvait-elle figurer dans le budget que nous allons voter. Merci de votre attention. »

M. J.-J. Bourquin : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement accepte à l'unanimité le budget 2022. Merci. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, nous voici donc ce soir à discuter du budget 2022 de La Grande Béroche. Ce budget, bien résumé dans le journal « Comm'à la Une » par le conseiller communal Thierry Pittet, que je remercie, responsable du dicastère des finances, est donc le deuxième meilleur budget des cinq proposés jusqu'à maintenant dans l'histoire de notre Commune « Grandeur Nature ». Le groupe des Verts remercie le Conseil communal dans son ensemble, qui a œuvré pour ce budget, et va l'accepter à l'unanimité. Certes, ce budget est légèrement déficitaire, mais cela n'est pas faute au nombre, assez minime semble-t-il, de projets portant sur la protection de notre environnement ou sur le développement ou l'encouragement à la mobilité douce. À ce propos, nous le remercions cependant pour avoir proposé de doubler le montant alloué à l'achat de cartes CFF. Nous espérons que l'année 2022 sera propice, pour les conseillers communaux, à une réorganisation de leur emploi du temps et à une définition claire de leurs besoins en forces vives. Nous souhaitons également qu'ils aient plus de temps pour s'occuper enfin d'un projet fédérateur pour la commune, grâce à la commission ad hoc tout récemment constituée. En vous remerciant pour votre attention. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'adoption du budget est accepté à l'unanimité.**

5. Arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 310'000.- concernant l'harmonisation de l'automatisation des réseaux d'eau potable des localités de Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus et La Haute-Béroche.

M. M. Rognon : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, comme mentionné dans le rapport la gestion et la supervision du réseau d'eau du côté Béroche est catastrophique. Donc nous avons plusieurs systèmes qui fonctionnent. A Gorgier, on a principalement un système A. Pilet SA, sur St-Aubin, principalement un système « A. Béguin électronique software » et, dans d'autres localités, aucun système ne fonctionne. La genèse de ce projet est arrivée avec l'abandon du système d'alarme 2G, où en fait les alarmes n'étaient plus retransmises aux employés de la commune et plus de contrôle visuel était nécessaire. L'entier du parc d'automates est principalement sur St-Aubin avec des automates qui datent d'avant les années 2000. On sait que ceux-ci sont très facilement obsolètes et nécessitent un renouvellement à intervalles très réguliers. Les PC de gestion sur St-Aubin sont aussi obsolètes ce qui nous pose passablement problème. Actuellement, en terme de fonctionnement, c'est une personne, donc 1 jour homme par semaine pour le contrôle, le visuel des installations existantes. C'est une ressource qu'on pourrait avoir ailleurs avec un autre système. Actuellement, la possibilité d'optimiser les pompages et les consommations par zones de distribution est très limitée car on n'a pas de vision globale de notre réseau. On n'a pas de liaisons à distance. On a certains systèmes qui permettent en fait

d'actionner les pompes ou d'éteindre les pompes à distance, d'autres pas. On a des problèmes assez aberrants comme par exemple à la station de pompage du Pontet, donc on pompe de l'eau qui est à moins de 70 mètres pour la pomper au réservoir de la Nalière à 150 mètres de manière continue. On n'a pas de vision, on remplit le réservoir systématiquement mais s'il n'y a pas de consommation, on est obligés d'assurer un roulement de l'eau. Donc le surplus qui est pompé de moins 70 mètres à 150 mètres est déversé au lac et ça juste parce que l'on n'a pas ce système d'automatisation, ce système de gestion. On n'a pas de contrôle des débits, on n'a pas de vision, on n'a pas d'archivage et c'est extrêmement problématique car on travaille à l'aveugle et c'est pesant, déjà en terme de responsabilité de l'exploitant puisqu'on fournit quand même de l'eau qui est une denrée alimentaire, j'ai des collaborateurs qui sont majoritairement aussi stressés de devoir aller contrôler que tout fonctionne. Pour d'autres systèmes ça serait juste le fait aussi d'avoir, et c'est ce qui nous est demandé par la norme SSIGE, c'est d'avoir un bilan des consommations par jour, par mois et par année, ce qui n'est actuellement pas faisable. »

M. A. Peco : *« Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a lu avec attention le rapport du Conseil communal et remercie ce dernier du travail accompli. Après une fusion, la commune nouvellement formée doit suivre une suite logique et normale en harmonisant ses infrastructures afin de simplifier et d'améliorer l'efficacité du fonctionnement des diverses installations. Au vu de l'ampleur des travaux, la somme demandée paraît, au groupe des Verts, plutôt raisonnable. Ainsi, le groupe des Verts soutiendra la demande de ce crédit. Je vous remercie de votre attention. »*

Mme Z. Nater : *« Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a également pris connaissance de ce rapport et se positionnera favorablement. Merci. »*

Mme M. Petitpierre : *« Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement accepte la demande de crédit à l'unanimité afin que l'harmonisation de la gestion du réseau d'eau au sein de notre commune se fasse. Nous remercions le Conseil communal pour son rapport. »*

M. G. Huguelet-Meystre : *« Permettez-moi de lire le rapport qui a été préparé par notre collègue, Monsieur Alexandre Béguin, qui n'a pas pu venir ce soir pour des raisons urgentes professionnelles : lors de sa séance de préparation, le groupe du parti libéral-radical a étudié cette demande crédit. Le rapport a été présenté à la COFI ainsi qu'à la CoTech. Cette dernière a émis des questions qui n'ont finalement pas trouvé de réponses satisfaisantes. Après un large débat au sein de notre groupe, nous avons déduit que nous nous trouvions devant un cas manifeste où la charrue a été placée avant les bœufs. Avec la fusion, les installations de pilotage des infrastructures d'approvisionnement en eau potable sont belles et bien disparates et vieillissantes, voire inexistantes sur certaines parties de la commune, mais elles sont fonctionnelles et le matériel défectueux a d'ores et déjà été remplacé avec la célérité nécessaire au maintien de l'approvisionnement en eau potable à la population. Oui il faut les remplacer, mais aujourd'hui il semble ne pas y avoir d'urgence à le faire. De plus, l'harmonisation proposée n'est que partielle, car Bevaix est sous mandat de gestion externe à l'entreprise Eli10. D'ailleurs, le montant de CHF 295'000.- initial est toujours mentionné au budget des investissements 2022. En septembre 2020 a débuté la mise en place en interne du plan général d'approvisionnement en eau potable de notre commune, appelé PGA, pour une somme de CHF 20'000.- qui a d'ailleurs été mise au budget des investissements pour sa pré-étude. Nous sommes maintenant fin 2021 et seul son squelette semble avoir été approuvé par les différents services cantonaux, quand je parle de squelette, je parle en gros de la table des matières. Le groupe PLR est d'avis qu'il faut procéder dans l'ordre inverse de ce qui nous est proposé ce soir, à savoir : mettre la priorité sur la finalisation du PGA communal. Ce dernier va nous renseigner sur l'organisation et le fonctionnement actuels et futurs de nos installations d'eau potable et de notre défense incendie. Suite à la finalisation de ce PGA, il s'agit de se prononcer sur la volonté technique d'externaliser ou d'internaliser la gestion de la globalité du réseau d'eau potable. En effet, avec la fusion, la commune de La Grande Béroche a atteint la*

taille critique pour pouvoir gérer en interne la globalité de son réseau d'eau potable. Ainsi, les informations contenues dans le PGA seront d'une aide précieuse à notre assemblée pour effectuer ce choix hautement politique. Et, enfin, ce choix ayant été effectué, il s'agit de revenir avec la demande de crédit pour la mise en place des modifications et harmonisations en accord avec les décisions prises aux deux points précédents et les éventuels exigences de mandataires externes potentiellement mandatés pour la gestion. Ainsi, le groupe PLR s'est clairement prononcé pour un retour de cet objet aux commissions afin de pouvoir décider, sur la base des informations du futur PGA, sur la question de l'externalisation ou de l'internalisation de la gestion de la globalité du réseau d'eau potable. Il refusera donc à sa grande majorité cette demande de crédit. »

M. M. Rognon : *« Merci madame la vice-présidente, peut-être pour répondre au groupe PLR par rapport à la question du PGA, donc le plan général d'approvisionnement a effectivement été travaillé cette année. Pour ça, c'est un peu l'équivalent d'un PAL mais juste pour l'approvisionnement en eau, donc c'est assez laborieux à réaliser. Par chance, le bureau d'ingénieurs qui a été mandaté pour l'automatisation du réseau d'eau est le même que celui pour l'établissement du PGA. Grosso modo, pour l'établissement du PGA, il faut compter entre une année et demie avant que le cahier des charges soit réellement rempli. Pour établir ce cahier des charges, il nous faut des données. Ces données on ne les a pas. Pourquoi ? Pour les raisons évoquées dans le premier rapport : on a un système d'automatisation qui ne fonctionne pas. Dans un monde idéal, effectivement, il faudrait un PGA, un inventaire de nos ouvrages, des données exploitables et avec ça on peut automatiser de la meilleure des manières. Actuellement on n'est pas dans ce monde idéal malheureusement, principalement dû au manque d'investissements sur certains ouvrages et systèmes de pilotages. C'est une bonne idée, mais est-ce que l'on peut vraiment se permettre d'attendre un an et demi avant de présenter le PGA, qui fera encore débat politique ? Parce que c'est là qu'on traitera effectivement des questions extrêmement intéressantes d'externalisation et d'internalisation des réseaux. Mais dans tous les cas, le réseau qu'il soit géré par un interne ou un externe doit être doté d'un système d'automatisation. Et ce que l'on fait là, ça nous permet nous, commune, qui exploitons la partie Béroche, de l'exploiter de manière juste, aux normes, et sereine. D'attendre l'établissement d'un PGA pour identifier les ouvrages qui sont à conserver ou non, effectivement il n'est pas dit qu'avec l'harmonisation du réseau, on n'ait pas des ouvrages qui disparaissent à futur. Mais si on désinfecte un réservoir, une station de pompage, on peut compter entre 5 et 6 ans avant que les travaux soient réalisés. Personnellement, je ne pense pas que la commune peut attendre. De toute façon, les infrastructures sont obsolètes, entre temps donc il faudra les changer par le biais du budget de fonctionnement, ce qui nous créera juste des installations neuves à changer à futur si on établit le PGA et qu'on apprend qu'il faut harmoniser le réseau d'eau après établissement du PGA. Donc il y a certaines choses que l'on est obligés de faire, mais pour nous il est important d'harmoniser d'abord avant d'établir ce plan général d'approvisionnement en eau. D'autant plus que sur la question d'externalisation ou d'internalisation, le Conseil communal a trouvé extrêmement prématuré de se poser la question. Effectivement, la commune a atteint un seuil critique, vous n'êtes pas sans savoir que notre fontainier n'est plus. On a dû réorganiser nos services et on va dans le sens de gestion interne de la Béroche. La question du PGA réglera la gestion globale de notre réseau, mais pour cela il nous faut une harmonisation de supervision. Merci pour votre attention. »*

M. J. Fehlbaum : *« Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, je me vois dans l'obligation de faire un rapport en minorité au sein du groupe PLR. C'est tellement un rapport de minorité qu'il est limité à moi-même. J'étais le seul à défendre la position selon laquelle il est urgent de ne pas attendre et de prendre des décisions quant à la révision de notre équipement. Cet équipement pourra, comme l'a dit le conseiller communal, être parfaitement géré aussi bien par les forces internes, que j'appelle de mes vœux, que par une éventuelle externalisation, que je déconseille. Par ailleurs, il est de mon devoir de vous dire que je ne suis pas totalement certain que la situation actuelle n'est pas en partie responsable de la perte*

de notre fontainier. La situation actuelle est un foutoir en terme technique qui a probablement stressé tout le personnel du service des eaux et notamment notre ancien fontainier qui en a laissé sa peau. Donc je vous exhorte à accepter cette demande de crédit parce que ça nous permettra d'aller de l'avant dans une uniformisation de systèmes de gestion, quel que soit l'avenir de ce service et j'appelle de mes vœux le fait qu'il soit internalisé complètement. Merci de votre attention. »

Mme M. Tenot Nicati : *« Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, je réalise maintenant que c'est un peu tard mais c'est peut-être excusable avec tous ces débats, qu'en commission technique et en commission financière, en séance du 22 novembre de cette année, nous avons examiné ce plan avec attention. Il a été posé beaucoup de questions et le conseiller communal en charge du dicastère nous a promis d'avoir un rapport des plus détaillé et des explications plus approfondies de la société en charge de cette étude et, en vue de ces explications supplémentaires, les commissions technique et financière ont donné à majorité un préavis favorable. Merci. »*

M. M. Rognon : *« Très rapidement, pour étayer l'intervention de Madame Tenot Nicati, effectivement, lors de la séance de la commission technique, il y a eu pas mal de questions sur les prix annoncés. N'étant pas expert en automatisation, j'avais promis à la commission technique une rencontre avec le bureau d'ingénieurs mandaté pour les étayer. Ils ont été contrôlés par ce bureau et sont corrects. »*

M. G. Huguelet-Meystre demande une interruption de séance de 10 minutes à 21h00.

Mme A. Hessler-Wyser annonce la reprise de la séance à 21h10.

M. G. Huguelet-Meystre : *« Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, comme le dit l'adage : « il ne faut jamais dire : fontaine, je ne boirai jamais de ton eau », et, suite aux explications apportées par le conseiller communal, le groupe PLR acceptera l'arrêté avec deux remarques. La première c'est une volonté ferme du groupe d'aller dans la direction d'une internalisation de la gestion de ce réseau et la deuxième, sous forme de boutade, si l'on a supprimé la CoTech lors des débats sur nos crédits d'investissement, on propose de la rajouter dans le libellé de l'arrêté présent. »*

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté avec l'ajout de la mention CoTech dans le titre.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 310'000.- concernant l'harmonisation de l'automatisation des réseaux d'eau potable des localités de Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus et La Haute-Béroche avec la mention CoTech est accepté à 36 pour et 1 abstention.**

6. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2022-2025.

M. Th. Pittet : *« Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, l'article 5 du règlement sur les finances communales précise à son alinéa 3 que le Conseil communal adresse le plan financier et les tâches du Conseil général, pour qu'il en prenne connaissance lors de la session durant laquelle il traite le budget. Raison pour laquelle ce travail vous est présenté ce soir et, comme vous l'aurez compris, c'est une présentation, il ne vous est pas demandé de prendre une position positive ou négative ou abstentionniste sur le rapport qui vous est présenté. Permettez-moi en tout cas un commentaire et vos commentaires sont également bienvenus. Cette planification est une projection de l'année du budget plus des trois années qui le suivent et tient compte de nos connaissances du jour, ou des quelques semaines qui ont précédé notre séance d'aujourd'hui. Finalement, en comparant ce que l'on avait planifié en fin 2020 pour une planification en 2021, on pourrait assez facilement se poser la question de la logique*

qui est derrière, puisqu'une année après, la planification que nous vous proposons est beaucoup plus intéressante et beaucoup moins déficitaire sur les prochains exercices que ce qui était présenté une année en arrière. Mais comme vous le savez, ça a déjà été évoqué ce soir, beaucoup d'incertitudes des entrées fiscales liées à la population, à l'augmentation de population de La Grande Béroche, des charges cofinancées entre les communes et le canton, des syndicats intercommunaux, ne sont évidemment pas de la maîtrise de notre commune, de notre service financier ou encore de l'exécutif. Ce plan financier relate une image de ce que l'on veut imaginer de la suite au niveau des prochaines années de La Grande Béroche en terme de budget. Evidemment qu'ils auront tendance à tirer vers le bas, mais j'apprends ce soir aussi avec grand plaisir que BéroCAD non seulement sera équilibré en 2022 et peut-être même positif en 2023 et suivants, ce qui va redonner un petit coup à cette planification financière. Pour terminer, simplement vous dire que c'est un état de situation aujourd'hui, demain s'il y a des spécialités incroyables qui nous tombent dessus, cette planification peut être complètement revue, mais là vous avez la photo de ce que l'on peut réellement imaginer dans les prochaines années avec les connaissances que l'on a aujourd'hui. Merci de votre attention. »

7. Rapport annuel d'activité du Guichet social régional du Littoral Ouest.

M. T. Egger : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, voici un rapport d'activités qui vous est soumis à titre informatif. Vous le voyez en introduction pour quelles raisons finalement on essaie de communiquer au niveau du GSR Littoral Ouest, composé de quatre communes : Boudry, Cortaillod, Milvignes et La Grande Béroche. Le but est, à travers le budget, à travers les comptes, on s'aperçoit qu'on facture différentes prestations et ça nous semblait évident qu'il fallait aller au-delà en expliquant toutes les actions et tout ce que fait ce GSR et, de cette façon, vous pouvez en prendre connaissance. Normalement, chaque année à la même période, c'est-à-dire au mois de décembre, il y aura un rapport qui émanera de ce GSR de façon à avoir un historique de l'année en cours. Encore une fois, pas forcément sujet à remarques mais c'est à titre informatif. Merci. »

8. Informations du Conseil communal

M. Th. Pittet : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, quatre informations assez courtes. Je vous avais parlé lors de la dernière séance qu'une collaboratrice agente de sécurité publique avait donné son congé et, effectivement, en fonction des jours de vacances et heures qui lui restait, elle a quitté le service début décembre. Elle sera remplacée par un collaborateur qui débutera le 3 janvier, donc la passation se fera dans les règles de l'art. Vous avez peut-être eu l'occasion de voir que toute une série de signalisation routière a été mise à jour, remplacée, entre Vaumarcus – Vernéaz – Fresens – Montalchez et une partie du village de Bevaix. C'est un projet qui fait partie des crédits que vous avez débloqués pour la mise en ordre de la signalisation routière donc cela avance et voici les derniers ajouts. Ensuite, il y a des travaux qui auraient pu déjà commencer avant l'hiver, la création de la zone 30 à la rue du Débarcadère ; malheureusement, l'entreprise qui est partenaire pour la réalisation de ces travaux n'a pas réussi à être dans les temps au niveau du cadre horaire, notamment avec l'arrivée du froid et on a dû reporter ces travaux au printemps, donc certainement en mars ou peut-être début avril. Et finalement, j'aimerais vous remercier pour l'acceptation du budget, une acceptation unanime de votre autorité. C'est de bon augure pour le Conseil communal, pour le service des finances et pour l'ensemble de l'administration également qui vont pouvoir revenir au travail après les fêtes avec un budget validé, un budget qui a été unanimement validé. Merci pour cette validation au nom de toute l'administration, des services et du Conseil communal. On passera de bonnes vacances. Je vous souhaite une bonne soirée. »

M. H. Assumani : « J'ai également quatre informations. La première concerne les jetons de présence, il y a eu quelques erreurs au niveau des calculs quand vous avez reçu le décompte. On vous demande donc à chaque fois qu'il y a une commission, que le président transmette la liste de présence à la chancellerie car il y a eu pas mal de couacs récemment, comme une séance du Conseil général qui a été oubliée, mais ça arrive. Deuxième information, comme

vous avez pu le remarquer, à l'entrée de la salle il y a des objets. Ces derniers sont des outils de promotion que la commune a mis en place : une peluche à l'effigie de La Grande Béroche, qui est distribuée notamment lors d'une naissance sur la commune, il y a aussi un couteau suisse, des jeux de cartes qui sont distribués aux nouveaux habitants et aux jeunes citoyens. Ces objets-là sont aussi à vendre à l'administration communale. La troisième information concerne les travaux qui ont commencé à la place de jeux du village de St-Aubin. Les travaux ont dû être arrêtés momentanément parce qu'il y avait trop de neige. Ils vont reprendre bientôt. La dernière information concerne les dates des séances du Conseil général de l'année prochaine : 21.02.2022, 11.04.22, 20.06.22, 27.09.22, 12.12.22. Merci pour votre attention. »

M. F. Del Rio : « *Juste une information concernant le dossier « Entre-les-Buissons » qui vous a été présenté lors de notre dernière séance. Pour faire suite à ce qui vous a été présenté, la ComPAL se réunira le mardi 1^{er} février pour justement répondre à toutes les questions. »*

9. Résolutions, interpellations et questions écrites

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Hessler-Wyser** lève la séance à 21h25.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La vice-présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

La secrétaire,
Donatella Vantaggio

Saint-Aubin-Sauges, le 21 février 2022

Annexes : - courriel de M. Gilbert Bertschi
- courriel de M. Marc Humbert-Prince
- courriel de M. Daniel Principi
- courrier de M. Nicola Kirchhof

Courriel de Monsieur Gilbert Bertschi

Au bureau du Conseil général de La Grande Béroche par sa secrétaire, Mme D. Vantaggio

Mesdames, Monsieur,

Etant absent de la région lundi 13 décembre, j'envisage, en tant que président du parti socialiste, d'assister à la séance par TEAMS. Seul le son sera activé, pas les images.

Si votre autorité voit une objection à ce mode de faire, je vous serais reconnaissant d'en aviser Mme Marika Kreis avant le début de la séance.

En vous remerciant d'avance de votre compréhension, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

G. Bertschi
Président PS LGB

Courriel de Monsieur Marc Humbert-Prince

Message adressé au Conseil communal de La Grande Béroche.

Messieurs les conseillers communaux,

Les séances du conseil général se déroulant à huis clos partiel **exclu toute présence du public**.

Au sein d'une démocratie qui se respecte ne pourrait-on pas ouvrir la possibilité à un nombre limité de citoyens.es d'assister auxdites séances.
Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma requête.

Avec mes meilleurs messages.

Courriel de Monsieur Daniel Principi

Messieurs les Présidents, Monsieur le Chancelier,

Suite aux factures et au courrier reçu concernant votre information sur la nouvelle tarification des personnes physiques en matière de déchets, L'assemblée villageoise de Gorgier-Chez-le-Bart a été interpellée a plusieurs reprises, ce qui nous conduit à vous adresser ce courriel.

L'augmentation constatée est de l'ordre de 25% !
Payer 25% de plus pour financer les incivilités d'un nombre important de citoyens parait totalement démesurée et injuste !

En conséquence, que compte faire le CC pour rétablir cette situation, en particulier concernant les incivilités ?

En vous remerciant de prendre bonne note de ce courriel, veuillez recevoir, Messieurs les Président, Monsieur le Chancelier, nos meilleures salutations

Assemblée villageoise Gorgier-Chez-le-Bart
Daniel Principi

Courrier de Monsieur Nicola Kirchhof

Commune de la Grande Béroche
Conseil général
par son Président
M. Jean Bergamin
Rue de la Gare 4
2024 St-Aubin

St-Aubin, le 22 novembre 2021

Arcinfo ; 9 novembre 2021

« A partir du 1er janvier, les cinq membres de l'exécutif verront passer leur taux d'occupation de 50 à 80%. Leur salaire augmentera de presque 50 000 francs. Cela représenterait une hausse totale de la charge salariale de 315 000 francs, pour un... »

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Après avoir lu le rapport du Conseil communal, adressé à votre Conseil le 27 octobre dernier, je suis sidéré de constater l'octroi d'une telle hausse salariale !

Dans le monde du travail, personne ne peut se prévaloir d'une décision unilatérale pour revendiquer une hausse de salaire.

Permettez-moi de vous faire remarquer que, pour la majorité des salariés, le salaire n'atteint pas ce que les membres du Conseil communal percevront uniquement avec cette augmentation.

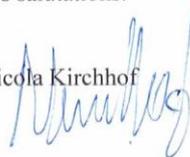
A titre d'exemple concret, le petit personnel des homes doit se satisfaire de salaires médiocres et ne dispose pas d'un revenu décent leur permettant de vivre normalement. Et contrairement au Conseil communal, ces personnes n'auront jamais la possibilité de se réunir et décider unilatéralement d'une quelconque augmentation de leur salaire.

Les élus sont censés représenter et défendre les intérêts de la population et non les leurs en particulier. Peut-on voir ici une explication relative à la cherté de nos impôts ?

Je ne me sens en aucune façon représenté par ces gens. Je ne peux pas accepter le manque de respect envers la population, majoritaire, qui doit se battre pour vivre.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Nicola Kirchhof



Courrier de citoyens/citoyennes de la commune sur l'initiative du Groupe Nature de La Grande Béroche

Lettre à l'intention du Conseil Général de la Grande Béroche, par son président

Extinction nocturne de l'éclairage public

Dans son numéro de juin 2021, le journal communal « Comm'à la Une » a consacré son dossier aux impacts environnementaux et énergétiques de l'éclairage public, avec des projets et inventaires déjà en cours dans le but de diminuer la luminosité nocturne. Comme décrit dans ce dossier, les impacts négatifs de la pollution lumineuse sur la biodiversité (faune, flore) et la santé humaine sont des faits bien établis ; sur un autre plan, l'économie d'énergie se répercuterait avantageusement sur les finances communales.

En tant que citoyens/ennes de la commune sensibles aux enjeux environnementaux et énergétiques actuels, nous sommes ravis que la problématique de la pollution lumineuse fasse l'objet d'une réflexion de fond au sein de la commune et soutenons pleinement cet élan. Nous retenons notamment (1) que l'ensemble de l'éclairage sera passé au système LED, qu'un inventaire communal de l'éclairage est en cours sur les 6 anciennes communes, qu'un service technique est mis en place avec projets de simulations numériques des flux lumineux, et que certaines rénovations de rues pourront éventuellement être mises à l'essai d'une extinction nocturne.

Le temps, l'énergie et les moyens mis en place par la commune pour ce projet sont donc significatifs et nous nous en réjouissons. Mais le projet tel que présenté nous paraît manquer sa cible, en particulier sur le plan des bénéfices environnementaux mais pas seulement, ce qui nous pousse à prendre la plume.

Nous proposons par ce courrier d'aller **jusqu'au bout de la démarche** : il serait dommage de se contenter d'une diminution d'intensité de l'éclairage public nocturne, **alors qu'un petit pas de plus**, à savoir la simple **extinction nocturne de l'éclairage public**, amènerait bien des bénéfices supplémentaires.

Les arguments en faveur d'une **extinction** nocturne de l'éclairage public sont les suivants :

1) économies d'énergie (un but en soi), donc économie de coûts :

Une **diminution/variabilité** nocturne de l'intensité lumineuse publique ne serait qu'une demi-mesure sur le plan de l'économie d'énergie, nécessitant **tout autant voire plus de travail** de mise en place et d'entretien sur le moyen/long terme qu'une extinction

2) économies en matériel :

En plus d'un coût d'achat et probablement de maintenance plus élevé, du matériel faisant appel à une technologie sophistiquée a également de façon générale un coût plus élevé en énergie grise/empreinte carbone (ampoules LED à luminosité variable, détecteurs de présence, ...) alors que leurs réels avantages sont contestés par ce qui suit

3) protection de la biodiversité et de la santé humaine :

Les bénéfices sur la biodiversité, pourtant mis en avant dans le dossier Comm'à la Une, n'ont été prouvés **qu'en cas d'obscurité nocturne franche**. Il n'y a pas de données (2), ni de preuve d'efficacité d'une simple baisse de la luminosité ! Or il est établi que nombre de mammifères, dont l'humain, sont déjà sensibles à une très faible luminosité (3).

4) beauté du paysage nocturne :

Rendre sa place à l'obscurité permet de retrouver et d'admirer autour de chez soi l'esthétique d'un paysage nocturne et d'un ciel étoilé, une expérience réellement Grandeur Nature !

5) sécurité :

La première crainte lorsque l'on évoque une extinction nocturne est toujours celle de la sécurité. L'éclairage donne en effet un sentiment de sécurité, mais il n'a pas été démontré qu'il augmente cette sécurité en réalité (4). Les expériences faites dans différentes communes de Suisse romande montrent

que l'extinction n'a pas d'impact réel sur la sécurité (5) ; on a même observé une diminution du tapage nocturne et des incivilités, car les gens préfèrent stationner dans une nuit « éclairée » (parcs urbains, lampadaires) plutôt que dans la nuit complète. Rappelons que les éclairages jugés essentiels (passages piétons, éclairages des ports) resteront allumés.

Revenons encore ici sur les multiples effets bénéfiques de **l'obscurité** : ils sont connus de longue date sur la **santé de l'être humain** (système endocrinien et rythme veille-sommeil) et la préservation de la **biodiversité (faune et flore)** (2, 65, 7, 8). 'obscurité conditionne en effet la vie de nombreuses espèces animales (insectes nocturnes attirés hors de leur habitat naturel par la lumière artificielle, amphibiens et reptiles, oiseaux en particulier les migrateurs, mammifères (chauves-souris, chevreuil,...), et nombre d'espèces végétales réagissent et s'adaptent aux périodes de clarté et d'obscurité (« horloge physiologique » qui détermine les périodes de croissance/repos/chute des feuilles en automne,...) et se trouvent donc perturbés par l'éclairage artificiel (2). A ces bénéfices majeurs sur l'environnement et la santé s'ajoutent donc les avantages esthétiques, paysager, énergétique et financier (arrêt de gaspillage d'énergie lié à un éclairage inutile).

De plus en plus de communes en Suisse romande ont déjà fait le pas vers une extinction de l'éclairage nocturne (en place : Val-de-Ruz, Valangin, Le Cerneux-Péquinot, plusieurs communes du canton de Vaud ; phases-test en cours chez nos voisins à Concise, Onnens, Bonvillars, Corcelles NE), en se calquant en général sur les horaires des transports publics (p.ex entre minuit et 5h30 du matin). Ce changement pratique a été très bien accueilli par la population, dans toutes les communes qui l'ont instauré.

Nous proposons pour la commune une procédure qui serait **progressive mais néanmoins ambitieuse, et formulons notamment les demandes suivantes**:

- 1) qu'une information à la population soit organisée au cours du premier semestre 2022
- 2) qu'une zone test (à l'échelle d'un village ou d'un quartier) soit proposée au Conseil Général pour le deuxième semestre 2022; cette zone test serait étendue ensuite si l'essai est concluant
- 3) que la possibilité de suppression de certains lampadaires soit évaluée, hors village et/ou en lisière de forêt et au bord du lac
- 4) que lors du remplacement des lampadaires par des LED, celles-ci soient de type blanches chaudes (<3'500 K), sans émissions de longueurs d'ondes bleues

Dans la situation actuelle d'effondrement de la biodiversité et de dérèglement climatique avec urgence à baisser la consommation d'énergie à l'échelle globale, l'extinction nocturne de l'éclairage public nous paraît une évidence tant elle a d'avantages environnementaux et énergétiques directs, tout en étant une mesure facilement faisable et sans impact négatif sur le confort des citoyens/ennes.

*Plusieurs citoyens/ennes de la commune (signatures ci-après),
sur l'initiative du Groupe Nature de la Grande Béroche*

La Grande Béroche, Novembre 2021